



Discrimination et fonction public ?

Par manu, le 10/05/2011 à 14:04

Bonjour,

j'ai postulé pour un poste en tant que vacataire saisonnier pour une municipalité.

Le recrutement est concluant pour la responsable puis elle me fais remplir quelques feuilles pour obtenir l'aval du service des recrutements. Une formalité au vu de son enthousiasme.

Je suis refusé car j'ai selon ce service un casier judiciaire non vierge. Je suis surpris, déçu voire choqué et fais les démarches auprès du procureur de la justice pour obtenir le B3 et une lecture du B2 pour demander par la suite l'effacement des notifications : il n'y a rien !

Je n'ai donc pas ce travail et leur demande de rattraper l'erreur ou de me faire part du motif. Ce travail j'y tenais et il est possible que cela ne se reproduise pas avant longtemps.

Je suis en fin de droit de chômage et suis maintenant au RSA

N'y a t il rien à faire contre cette injustice ?

Merci de me repondre au plus vite

Salutations

Par mimi493, le 10/05/2011 à 16:22

[citation]Je suis refusé car j'ai selon ce service un casier judiciaire non vierge.[/citation] vous avez un écrit ?